



N° de résolution  
ou annotation

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire  
28 septembre 2023

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 28 septembre 2023 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:                    Madame Marie-France Gagnon  
   Madame Nicole Després  
   Monsieur Christian Baril  
   Madame Lise Bérubé

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Résolution No 135-23**

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL : APPUI AU PROJET DE HALTE-GARDERIE COMMUNAUTAIRE DU HAUT-PAYS DANS LE CADRE DU CONCOURS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

#### **Résolution No 136-23**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir et développer la vitalité rurale de notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une école primaire dans nos deux municipalités du Haut-Pays (Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts) pour assurer et développer la vitalité de nos deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants dans l'école qui leur offre des services complets d'enseignement et de services de garde;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents du Haut-Pays inscrivent leurs enfants au primaire dans des écoles à l'extérieur du Haut-Pays faute de services de garderie et que cela met en péril notre école et la vitalité de nos deux villages;

CONSIDÉRANT QU'un service de halte-garderie communautaire pourrait répondre à plusieurs besoins des familles du Haut-Pays, tant pour le maintien de l'école primaire que pour l'attractivité de nos communautés pour de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mettre en valeur les infrastructures de loisirs à Esprit-Saint par la location du Centre des



N° de résolution  
ou annotation

loisirs et les infrastructures sportives à La-Trinité-des-Monts par la location du gymnase.

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet de mise sur pieds d'une halte-garderie communautaire du Haut-Pays proposé par la Corporation de développement d'Esprit-Saint au pool commun du Fonds de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette au concours d'octobre 2023. Le conseil municipal de La Trinité-des-Monts allouera une contribution de dix mille dollars (10 000 \$) en services pour la location annuelle du gymnase pour les activités de la halte-garderie communautaire.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL : PROJET « RADARS DE SIGNALISATION DU CONTRÔLE DE LA VITESSE »**

#### **Résolution No 137-23**

CONSIDÉRANT QUE la vitesse excessive dans le périmètre urbain de la municipalité est une préoccupation majeure pour les piétons, les cyclistes ainsi que les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poser des actions concrètes afin de contribuer à la diminution de la vitesse excessive dans le périmètre urbain et de sensibiliser les automobilistes à l'importance du respect des règles de vitesse établies;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons, des cyclistes et des résidents est une priorité essentielle pour les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts :

- Mandate M. Stéphane Proulx, agent de vitalisation et/ou Mme Francesca Lavoie, directrice générale, à présenter une demande de financement au montant de dix mille dollars (10 000\$) au Fonds de développement rural, volet enveloppe réservée pour le projet « RADARS DE SIGNALISATION DU CONTRÔLE DE LA VITESSE ».
- S'engage à verser audit projet avec le soutien des autres partenaires financiers, une contribution de deux mille cinq cent quatre-vingt dollars (2 580\$).
- Autorise Mme Chantal Gagnon, mairesse, à signer le protocole d'entente lié à ce projet, ainsi que tous documents s'y rattachant.

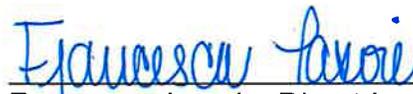
### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution No 138-23**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 19h14.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023.

  
Chantal Gagnon, mairesse

  
Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.